AUX ELEC

DU

Comté de L'O

MESSIEURS,

La dissolution du parlement va vous donner l'occasion d'exercer l'un des droits les plus importants du citoyen dans tout pays jouissant du système électif à un degré quelconque ; je veux dire le droit de choisir et d'envoyer au parlement une personne pour faire connaître vos besoins et défendre vos intérêts, vous y représenter dans la confection des lois, dans le choix de la direction à donner à la politique et aux affaires publiques et l'adoption des mesures d'intérêt général ou local, qui font le sujet des délibérations des représentants du peuple.

Ayant cru comprendre que votre ancien représentant, dont je suis heureux d'avoir partagé les principes politiques libéraux, ne désirait plus briguer vos suffrages, je me suis décidé, pressé par un grand nombre d'électeurs, à me porter candidat à la prochaine élection pour le comté d'Outaouais.

Il est dès lors convenable que je vous fasse connaître quels principes me guideront en parlement si vous me faites l'honneur de m'y députer.

Ces principes découlent, en grande partie du moins, de celui du bon gouvernement du peuple par le peuple, du "*self government.*"

le public, et au moyen du p
tout cela pour peser indûme
délibérations des membres e
les majorités ministérielles
ment ;—dans les élections de
la régie des autres affaires loc
d'influence extérieure à la loc
trop souvent le gouverneme
employés ou ses appuis et par
ercent, au moyen du patronag
trement sur la décision et le
du peuple dans le règlement d
publiques ou locales.

Désirant détruire tout ce qu
ner l'action du peuple dans l
gie de ses affaires et de ses i
dois vouloir la diminution
qui procurent au gouvernemen
ens d'exercer son funeste pat
l'assiette des impôts à ce qui
ment nécessaire au soutien
gouvernement économique et
liorations publiques indispens
impôts doivent être distribu
nière à faire contribuer cha
ses ressources, aux moyens
ad valorem substitués aux dro
ques ; tout en exemptant cert
de première nécessité et de
tion générale de tout droit
autant que la chose peut être
compatible avec les exigenc

LECTEURS

DU

e L'Outaouais.

c, et au moyen du patronage : la pour peser indûment sur les ations des membres et acheter jorités ministérielles en parle- —dans les élections de comté ou des autres affaires locales, plus nce extérieure à la localité ; que uvent le gouvernement et ses és ou ses appuis et partisans ex- au moyen du patronage ou au- sur la décision et le jugement ple dans le règlement des affaires es ou locales.

rant détruire tout ce qui peut gé- tion du peuple dans la libre ré- ses affaires et de ses intérêts, je ouloir la diminution des taxes, curent au gouvernement les moy- xercer son funeste patronage et te des impôts à ce qui est stricte- nécessaire au soutien d'un bon nement économique et aux amé- ns publiques indispensables. Ces doivent être distribués de ma- à faire contribuer chacun selon sources, aux moyens des droits *rem* substitués aux droits spécifi- tout en exemptant certains objets mière nécessité et de consomma- énérale de tout droit de douane, que la chose peut être réellement tible avec les exigences du ser-

dont les immenses et inévitables résultats sont trop évidents pour ne pas exciter l'ambition de tout homme qui aurait à cœur d'élever son pays, bien au-delà de sa position actuelle à une destinée toute autrement grande et prospère parmi tant d'Etats ambitieux et prospères qui luttent d'émulation entre eux sur ce continent.

Notre position géographique et des avantages que nous négligeons de cultiver, assureraient au Canada et à ces nobles vallées de l'Ottawa et du St. Laurent le commerce de la moitié du continent, si nous savions en profiter et servir par leur développement les intérêts généraux aussi bien que particuliers, qui se trouvent heureusement identiques et inséparablement liés dans cette proposition.

Dans un champ plus restreint et lorsque la politique du gouvernement d'un pays dont les neuf-dixièmes sont encore des forêts sauvages et inhabitées semble devoir être l'encouragement de la colonisation ; ouvrir des chemins de colonisation, ériger sur des rivières considérables des ponts trop dispendieux pour les moyens des colons nouveaux ou pauvres, et qui pourtant sont indispensables pour relier les diverses localités les unes aux autres et avec le chef-lieu : tous ces travaux sont encore autant d'a-

ter candidat à la prochaine élection pour le comté d'Outaouais.

Il est dès lors convenable que je vous fasse connaître quels principes me guideront en parlement si vous me faites l'honneur de m'y députer.

Ces principes découlent, en grande partie du moins, de celui du bon gouvernement du peuple par le peuple, du "*self government*."

Nos concitoyens d'origine britannique ont reçu ce système de gouvernement de leurs sages ancêtres: tous les habitans du pays y ont maintenant droit parce qu'il est juste et le seul capable de les rendre libres, prospères, contents et heureux; but pour lequel tout gouvernement est établi.

Je désire donc et veux l'application de ce grand et fécond principe dans la régie de tous les intérêts généraux, de tous les intérêts locaux.

Ainsi: gouvernement des intérêts de la province par le parlement rendu et maintenu véritablement indépendant; gouvernement des intérêts du Bas-Canada par des représentants du Bas-Canada; régie des affaires de comté ou des localités plus petites par des intéressés de ces diverses localités, librement élus.

Tout ce qui pourrait gêner ou entraver l'application de ce principe devrait être promptement réformé ou détruit. Ainsi: plus de mesures, lois ou proposition concernant les affaires de la province, référées en Angleterre au jugement ou à l'appréciation d'hommes qui ne peuvent jamais savoir aussi bien que nous nos lois, nos usages et nos coutumes, non plus que connaître nos besoins;—dans le parlement, plus d'influence gouvernementale au moyen des deniers publics distribués avec partialité, trop souvent gaspillés en pure perte pour

[illegible] impôts doivent être distribué[s] nière à faire contribuer chac[un] ses ressources, aux moyens *ad valorem* substitués aux droi[ts] ques; tout en exemptant certa[ins] de première nécessité et de co[n]tion générale de tout droit d[e] autant que la chose peut être r[e]compatible avec les exigence[s] vice public.

Une des plus belles parties [du] des plus susceptibles d'accro[is]mais qui jusqu'à présent n'a suffisamment l'attention des est celle qu'arrosent la rivière ouais et ses tributaires.

Toute cette vallée est desti[née] un jour le cœur du pays, par sera le vaste champ des princi rations du commerce de Québ réal, Kingston et même Toron de ses bois d'abord et des p son sol et de ses mines, lors partout établi, et des nombre ques et manufactures que l ses incalculables pouvoirs d'e

Améliorer la navigation d vière et de ses principaux trib canaliser ou créer d'autres communication depuis le l jusqu'à l'Outaouais et en d jusqu'aux principaux entrepo merce du pays, pour non seul célérer la colonisation de ce toire, qui pourrait, si prompte bler la population et la ri toute la province, mais encor surer par là aux industriels e talistes du Canada, le mo quelque sorte du commerce de tous les Etats du Nord-O des projets qui devraient fix tion de tout homme d'état c

s publiques indispensables ... doivent être distribués de ma- faire contribuer chacun selon ources, aux moyens des droits rem substitués aux droits spécifi- out en exemptant certains objets nière nécessité et de consomma- nérale de tout droit de douane, que la chose peut être réellement ible avec les exigences du ser- blic.

des plus belles parties du pays et s susceptibles d'accroissement, i jusqu'à présent n'a pas attiré ment l'attention des autorités, e qu'arrosent la rivière des Outa- t ses tributaires.

e cette vallée est destinée à être le cœur du pays, parce qu'elle vaste champ des principales opé- du commerce de Québec, Mont- ingston et même Toronto, à cause bois d'abord et des produits de et de ses mines, lorsqu'il sera établi, et des nombreuses fabri- t manufactures que lui assurent alculables pouvoirs d'eau.

eliorer la navigation de cette ri- t de ses principaux tributaires, et er ou créer d'autres voies de unication depuis le lac Huron l'Outaouais et en descendant aux principaux entrepots du com- du pays, pour non seulement ac- la colonisation de ce vaste terri- ui pourrait si promptement dou- a population et la richesse de a province, mais encore pour as- ar là aux industriels et aux capi- du Canada, le monopole en e sorte du commerce de transit s les Etats du Nord-Ouest,—sont ojets qui devraient fixer l'atten- e tout homme d'état canadien et des forêts sauvages et inhabitées semble devoir être l'encouragement de la colonisation ; ouvrir des chemins de colonisation, ériger sur des rivières considérables des ponts trop dispendieux pour les moyens des colons nouveaux ou pauvres, et qui pourtant sont indispensables pour relier les diverses localités les unes aux autres et avec le chef-lieu : tous ces travaux sont encore autant d'améliorations qui demandent et doivent recevoir l'appui des deniers publics. Sous ce rapport les diverses localités qui bordent l'Outaouais et votre comté en particulier exigeraient beaucoup. Si vous me faites l'honneur d'un siége en parlement, je m'efforcerai de promouvoir tous ces travaux publics ou locaux, autant qu'il me sera possible avec de justes égards pour les besoins des autres localités.

Je demanderai toujours pour chacun toute liberté avec respect plein et entier pour les droits et libertés d'autrui. Mes principes libéraux qui, j'oserais dire, sont presque constitutionnels et inséparables de mon nom, un héritage de famille, vous sont des garanties que je vous offre avec confiance, que je servirai fidèlement selon mes forces, vos meilleurs intérêts qui sont inséparables des miens et de ceux de presque toute ma famille, et que je ne manquerai jamais de chercher justice égale et entière pour tous les habitans de votre comté, qui, d'origine et de croyances si diverses, doivent tonjours avoir la sagesse de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie.

J'ai l'honneur d'etre,

Messieurs,

Votre, etc., etc.,

D. E. PAPINEAU.